

AR Prefecture

047-200068930-20260625-2026E98DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des
Délibérations**

Conseil Communautaire,
Séance du : 25 juin 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le 25 juin à 18h00,
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le
19 juin 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à
la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la
Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET,
Président

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,
BEUVELOT Gérard, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry, BROUILLET Jean- Jacques,
CAPO- VIGIER Emmanuelle, CAYSSILLÉ Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane,
COSTES Marie, DARTIGOLLES Hélène, GRIFFEILLE Martine, JURQUET Bernard, LAFON Joël,
LAGRÈZE Georges, LAPORTE Christian, LAPOUGE Maurice, LAURENT Nathalie ,
MALBEC Sébastien, MARSAND Michel , MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PINSOLLES Sophie,
REGOURD Vanessa, ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-François,
SEMIROT Marie-Hélène, SICOT Maryse, SOTTY Caroline, STARCK Josiane, Madame
TALET Marie-Lou, TIJDENS Nantko, VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Messieurs LABROUE Cédric, PICCOLI Jacques, RANGER Pierre, Madame STREIFF Céline

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

LE CORRE José représenté par LAVERGNE Bernard

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur MAGNOL Éric procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François
Monsieur BLOT Michel procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène
Madame LARIVIERE Yvette procuration à Madame ROSEMBAUM Marie-Claire
Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Madame TALET Marie-Lou
Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Madame CONGÉ Marie-Yvonne
Monsieur BORIE Daniel procuration à ROUBY Chantal
Monsieur REYNES Julien procuration à Monsieur TIJDENS Nantko
Madame CARRERE Nathalie procuration à Madame PINSOLLES Sophie

Secrétaire de Séance :
SOTTY Caroline

Conseillers en exercice : 50
Présents (titulaires et suppléants) : 38
Pouvoir(s) : 8
Votants : 46

**N°2026E98DGS : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES FUMEL VALLÉE DU LOT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L.2121-8 et L.5211-1 ;

AR Prefecture

047-200068930-20260625-2026E98DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Considérant que les Communautés de Communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus doivent se doter d'un Règlement Intérieur dans les six mois suivant leur installation ;

Monsieur le Président donne lecture du Règlement Intérieur à l'Assemblée et en demande l'adoption.

**Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire,**

1°) – Adopte le Règlement Intérieur de Fumel Vallée du Lot joint en annexe ;

2°) - Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 25 juin 2026

La Secrétaire de séance,



Caroline SOTTY

Le Président,



Jean-Jacques BROUILLET

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 30 juin 2026

Reçu en Préfecture le : 30 juin 2026

Publié ou Notifié le : 30 juin 2026
